

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 18 Octobre 2017 à 20h00**

**PRESENTS** : Jean-Pierre ROCIPON, Frédéric EYMA, Hervé MANDON, Suzan BADIN, Jérôme JUMEAUX, Alain LECHENEAU, Rodolphe RENAI, Joël VAJOU.

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marilyn BARON-GAUTHIER a donné pouvoir de voter en son nom à Monsieur Suzan BADIN, Monsieur Jean-Raymond LEPATRE a donné pouvoir de voter en son nom à Monsieur Jean-Pierre ROCIPON, Madame Nathalie ROUSSELET a donné pouvoir de voter en son nom à Monsieur Frédéric EYMA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Hervé MANDON

Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROCIPON, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20H05.

Arrivée de Monsieur Rodolphe RENAI à 20h06.

Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour deux délibérations. Une concernant la sécurité incendie et une seconde concernant un échange de terrain avec Monsieur LEFEBVRE. Ces demandes sont approuvées à l'unanimité des membres présents lors de ce conseil.

## **1. Convention Département/Commune – Viabilité Hivernale.**

Comme tous les trois ans, le département envoie une convention à la commune pour la viabilité hivernale afin de déneiger le réseau routier.

Monsieur Frédéric EYMA propose au vu du nombre de sacs déjà en stock d'en donner 1 par foyer. Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

Concernant la convention, le conseil municipal accepte le renouvellement et autorise le maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

## **2. Reconstitution des commissions communales et syndicales.**

Les nouveaux membres pour les commissions sont :

**SDESM** : Jean-Pierre ROCIPON, Hervé MANDON, Rodolphe RENAI

**Syndicat Vallée de la Seine** : Rodolphe RENAI, Jérôme JUMEAUX

**Syndicat transport scolaire** : Rodolphe RENAIS, Jérôme JUMEAUX

**Syndicat mixte vocation scolaire** : Rodolphe RENAIS, Jérôme JUMEAUX

**RPI HERMÉ-MELZ** : Jean-Pierre ROCIPON, Rodolphe RENAIS  
**Communauté de Commune du Provinois** : Jean-Pierre ROCIPON, Nathalie ROUSSELET.

**Syndicat AGEDI** : Hervé MANDON, Joël VAJOU

**CLI** (Commission locale d'information des installations nucléaires de base) : Jean-Pierre ROCIPON

**3. Avis fusion entre Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et entretien du bassin de la Voulzie et de Méances et du syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine.**

Les deux syndicats étant fusionnés, la préfecture demande aux communes concernées par ces syndicats d'émettre un avis sur cette fusion.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

**4. Convention de mise à disposition d'un intervenant de sport par la Communauté de commune de la Bassée Montois.**

Comme chaque année, la communauté de commune de la Bassée Montois, nous propose une convention pour la mise à disposition d'un intervenant d'EPS pour l'école primaire de BLUNAY.

Pour l'année scolaire 2017/2018 le conseil municipal accepte cette prestation et autorise le maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

**5. Redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS.**

ENEDIS occupant le domaine public communal, une redevance peut être perçue, suivant le nombre d'habitant, par la commune. Pour la commune la redevance s'élève à 200.00€

Le conseil accepte de mettre en place une délibération afin de recevoir cette redevance.

**6. Adhésion de la commune MORET/LOING/ORVANNE au SDESM.**

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Considérant que la commune de Morêt Loing Orvanne a modifié son périmètre le 1er janvier 2017 en incluant le périmètre de la commune de Veneux les Sablons,

Vu la délibération n° 2017-49 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvanne.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune MORET LOING ORVANNE au SDESM.

### **7. Indemnité au comptable public.**

Le conseil Municipal décide de verser l'indemnité au comptable public pour l'année 2017.

### **8. Non-valeurs.**

Après plusieurs années de recherches, la trésorerie de PROVINS nous indique que certaines sommes ne seront pas retrouvées et nous demande de les passer en non valeurs.

La somme de ces non valeurs s'élève à 836.04€.

Le conseil Municipal décide de prendre en charge ces non valeurs

### **9. Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS).**

Afin de permettre aux agents communaux de bénéficier de prix attractifs pour les loisirs, la culture, les vacances et autres prestations sociales, il est proposé au conseil municipal l'adhésion de la commune au CNAS.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adhérer au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

### **10. Création d'un poste d'agent technique à temps non complet.**

Afin de permettre une bonne gestion et un bon entretien dans la commune, il est proposé de créer un poste à temps non complet pour 10h00 hebdomadaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial pour 10h hebdomadaire.

## **11.Échange de terrain.**

Un échange de terrain avec Monsieur LEFEBVRE est proposé afin que les tuyaux d'évacuation d'eaux présents sur ce terrain soient sur la propriété de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte l'échange de terrain.

## **12.Sécurité incendie.**

La borne incendie à hauteur de la Rue aux Juifs à besoin d'être changé du fait de sa vétusté et de son manque de débit. Il est proposé de changer les canalisations ainsi que les branchements de plomb et l'installation des compteurs d'eau sera mise sur le trottoir.

Le conseil municipal demande que plusieurs devis soient réalisés afin de pouvoir lancer des travaux.

## **Questions diverses.**

**La sécurité de la Grand'Rue de Blunay** est toujours soulevée. Une commission « sécurité du village » va être créée afin de pouvoir trouver des solutions.

Il est proposé de mettre de nouveaux ralentisseurs en bas de la Grand'rue de Blunay.

A l'entrée de la Grand'rue de Blunay, une zone limitée à 70km/h a été mise en place par l'Agence Routière Territoriale.

**Cimetière** : Des devis pour la mise en place d'un columbarium au cimetière ont été réalisés par deux entreprises : CIMETEA et CANARD. L'entreprise CANARD est la moins chère.

Une commission « Cimetière » va être créée.

**Site internet** : Le site internet de la commune étant trop lourd, il faut envisager de passer sur un hébergement payant.

**La Jonquille** : Le journal communal est en cours de réalisation, les articles sont à remettre en Mairie ou à Monsieur Hervé MANDON directement.

**La séance est levée à 21h30.**